

AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE DANS LES LYCÉES !

Bordeaux, le 24/11/10

Nous venons d'apprendre suite aux CA dans les établissements, la décision prise par le Conseil Régional d'augmenter de manière exorbitante les tarifs de cantine des élèves et des commensaux.

Cette décision porterait à partir de janvier 2011 le prix du ticket à :

- pour les personnels aux indices > à 465 de 4€20 à **5€15** (+22,15%),
- pour les personnels aux indices < à 465 de 2€72 à **4€40** (+61,17%),
- pour les élèves de 472€ à **490€** le tarif de cantine à l'année (+3,8%),
- pour les élèves de 1193€ à **1300€** le tarif de l'internat à l'année (+9%)

Le Conseil Régional affirme que le transfert de charges n'a pas été compensé correctement par l'Etat dans ce domaine de compétences. Il fait prévaloir son souci "d'harmonisation" sur les tarifs et pointe les écarts de tarifs antérieurs à leur décision entre les établissements.

AUGMENTATION DÉJÀ APPLIQUÉE DANS LES COLLÈGES !

C'est exactement les mêmes raisons avancées par les représentants du Conseil Général de Gironde l'année dernière pour justifier l'augmentation des tarifs de cantine dans les collèges au premier janvier 2010 !

Au collège les tarifs sont passés de (augmentation allant jusqu'à plus de 50% !) :

- pour les personnels aux indices > à 500 à **5€87**.
- pour les personnels aux indices > à 431 et < à 499 à **4€64**,
- pour les personnels aux indices < à 430 à **2.75 euros**

L'Etat de son côté a annoncé le blocage des salaires jusqu'en 2014 au motif de la crise mondiale, et a augmenté les cotisations retraites au nom de l'égalité de traitement.

Les personnels ainsi que les familles ne sont pas responsables ni de la «crise mondiale», ni des règles de décentralisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ceci n'est pas acceptable !

